



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
COMMUNE DE KIISCHPELT  
**COLLÈGE ÉCHEVINAL**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

Présents : M. Kaiser, bourgmestre MM Fischbach, Zenner ; échevins  
Absents : Excusé : ---  
OBJET : **Règlement d'urgence sur la circulation**

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS,

Considérant que des travaux routiers auront lieu à partir du 24 juin 2026 et que partant il y a lieu de modifier le règlement de circulation de la rue « An der Ae » à Kautenbach ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 14 février 1955 et l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tels que ces textes ont été modifiés et complétés par la suite ;

Vu la législation relative à la réglementation de la circulation sur les voies publiques de notre commune ;

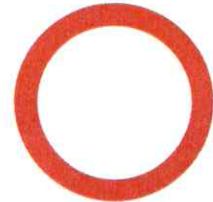
Considérant que la prochaine séance du conseil communal n'est pas encore fixée, de sorte qu'un règlement d'urgence devra être pris ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOIX

d'émettre le règlement d'urgence ci-après, valable **du 24 juin 2026 au 13 juillet 2026, respectivement jusqu'à la fin des travaux :**

**Art.1 : Accès interdit**

L'accès à la rue « An der Ae » à Kautenbach est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs



**Art.2 :** Toute disposition d'une réglementation antérieure, contraire au présent règlement est abrogée pour la durée indiquée ci-dessus.

**Art.3°:** Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Wilwerwiltz, le 17 juin 2026  
Le bourgmestre, Le secrétaire,

